

En savoir plus
www.handicap-international.org

Devenir donateur,
parrain, bénévole.
Sensibiliser le monde scolaire...



Rhône-Alpes Région



✳ EURO RSCG COMPAGNIE - RC LYON B 780 143 707 - HAN2079874 - TTTEUF par Zep © 2005

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Vivre debout

liberté
égalité
handicapés



Depuis plus de vingt ans, Handicap International intervient là où "Vivre debout" ne va pas de soi

Le respect des droits des personnes handicapées est au cœur des préoccupations de Handicap International depuis sa création en 1982. Plus de vingt ans plus tard, l'association agit et milite, dans près de 60 pays, pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et pour que leurs droits fondamentaux, les droits de tous, soient respectés.

Handicap International agit

Dans les situations d'urgence, en cas de conflit ou de catastrophe naturelle, elle porte secours et assistance aux populations vulnérables, handicapées, déplacées ou réfugiées.

Sur le terrain, elle mène des actions de développement dans les domaines de la santé, de la prévention, de l'insertion sociale et économique (accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi, au sport, à la culture et aux loisirs) et renforce les associations locales de personnes handicapées.

Handicap International milite

Au niveau des Etats, sur le plan international et en France, Handicap International milite pour faire connaître et comprendre les enjeux du respect des droits des personnes handicapées : actions politiques, témoignages, événements de mobilisation du public... Elle est engagée particulièrement dans le combat contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. Cofondatrice de la Campagne Internationale pour interdire les mines antipersonnel, récompensée en 1997 par le prix Nobel de la paix, Handicap International est aujourd'hui un acteur reconnu du lobbying international. Courant 2003, elle s'est investie dans une nouvelle campagne visant l'interdiction des bombes à sous-munitions.

L'engagement de Zep aux côtés de Handicap International

TITEUF par Zep © 2005

Qu'y a-t-il de commun entre Titeuf et une association humanitaire qui vient en aide aux personnes handicapées, en France comme dans les pays lointains ?

Le héros créé par ZEP, avec son vocabulaire impertinent, s'interroge sur le monde d'aujourd'hui. Parce qu'il est turbulent et drôle, parce qu'il aborde aussi des problèmes de société, il est témoin de sa génération. Sans étonnement, ni préjugé, Titeuf joue, plaisante naturellement avec ses copains handicapés. Son regard sur le handicap est dépourvu de misérabilisme : un copain «différent» est un copain avant tout.

«Le thème du handicap m'intéresse et me touche. Je suis sensible à la manière dont Handicap International aborde ce sujet. J'ai essayé dans mes dessins de mettre en avant une démarche plus intégrante, n'utilisant ni la pitié, ni la culpabilité de ceux qui sont "en bonne santé". Titeuf n'est pas plus sympa qu'un autre gamin. Face à une personne handicapée, il a peur, il a envie de se moquer ; enfin, il est comme tout

le monde. Même si le handicap n'est pas un sujet rigolo, le rire des enfants, c'est bien mieux que l'indifférence.

L'essentiel est de dire aux enfants, à travers Titeuf, qu'ils ont raison de refuser l'inacceptable. Les enfants sont révoltés par rapport à ce qui se passe. Cette énergie-là, cette envie de changer le monde, elle est géniale. J'ai envie d'y croire et de croire qu'on ne la perd pas forcément quand on a passé 12 ans».

Zep



Toutes les 30 minutes,
une personne est victime
d'une mine antipersonnel
ou d'une sous-munition

TITELUF par Zep © 2005

Depuis plus de dix ans,
Handicap International milite pour
l'interdiction des mines antipersonnel
et des bombes à sous-munitions.
A ce titre, elle a été co-lauréate
du prix Nobel de la paix en 1997.
L'association met en œuvre des programmes
de déminage, assiste les victimes et sensibilise
les populations aux dangers des mines
et des engins non explosés.



IRAK - Proche Orient



© A. Carle pour Handicap International

Le 29 juin 2003, Wahid se promène
dans son quartier. Il ramasse un objet
métallique étrange : en fait, une sous-
munition non explosée. Les blessures de
Wahid sont graves et multiples. Des
bombes à sous-munitions avaient été
languées sur ce quartier populaire.
Handicap International agit et milite
pour l'interdiction de ces armes.

Tous les Hommes
ont le droit de
vivre en sécurité

Article 3
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

Dans de trop nombreux pays, les écoles, les entreprises ou les transports ne sont pas accessibles aux personnes handicapées

Handicap International sensibilise et forme les décideurs politiques et les professionnels à la prise en compte de l'accessibilité physique dans l'environnement (constructions, transports).



SENEGAL - Afrique

Mandou Mané est un enfant infirme moteur cérébral. Après de nombreuses séances de rééducation, il peut enfin aller à l'école à l'aide d'un déambulateur. Cependant, ses déplacements seraient facilités si son village était plus accessible !



Tous les Hommes ont le droit de circuler librement

Article 13
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

Dans de nombreux pays, la stérilisation forcée des personnes handicapées a été ou est encore pratiquée

TITEUF par Zep © 2005



Handicap International a créé un programme d'accompagnement à la vie affective et sexuelle pour informer et sensibiliser les personnes handicapées, leurs proches et les professionnels des établissements spécialisés.

CAMBODGE - Asie



Sot Samst a été amputée suite à un accident par mine. Pour lui permettre de développer une activité professionnelle, Handicap International a soutenu l'achat d'un vélo. Thy Nat, quant à lui, est devenu paraplégique en tombant d'un palmier. Après avoir été soigné six mois dans le centre pour paraplégiques et tétraplégiques de Battambang, Handicap International l'a aidé à monter un petit commerce de réparation de vélos. Un jour, Sot Samst s'est rendu chez Thy Nat pour faire réparer son vélo. Aujourd'hui, Sot Samst et Thy Nat sont mariés... et parents.

Tous les Hommes ont droit à une vie affective

Article 16
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

Dans les situations d'urgence, les personnes handicapées sont trop souvent oubliées

TITELUF par Zep © 2005

Handicap International
apporte assistance
et secours aux populations
vulnérables, handicapées,
déplacées ou réfugiées,
lors de catastrophes
naturelles ou de conflits.



INDONESIE - Asie du Sud-Est

Zarahani a 7 ans. Emportée par une vague lors du tsunami, elle a été retrouvée trois jours après. De graves blessures aux jambes ont nécessité, après plusieurs opérations sans succès, une amputation. Elle a ensuite été accueillie au Centre d'appareillage et de rééducation de Handicap International. "A ce jour, je me débrouille comme une grande et mon papa n'a plus besoin de m'aider pour monter les marches".

Tous les Hommes ont le droit d'être secourus

Article 22
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

© S. Azemar / Handicap International

Dans les pays en développement,
80 % des personnes
handicapées vivent avec moins
d'un euro par jour

TITEUF par Zep © 2005

Handicap International
favorise l'insertion sociale
et professionnelle
des personnes handicapées,
souvent exclues
et sans ressources,
en soutenant leurs projets
et en sensibilisant
les entreprises.



MALI - Afrique



© C. Smets pour Handicap International

Awa est une jeune femme handicapée physique. Au Mali, comme dans beaucoup d'autres pays, il est difficile pour une personne handicapée de trouver un travail. Avec le soutien de Handicap International, elle a pu suivre une formation et créer un atelier de couture. Cette activité économique lui permet d'être autonome et de retrouver une dignité au sein de sa famille et de sa communauté.

Tous les Hommes
ont le droit
de travailler

Article 23
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

Allez au cinéma, faire du sport, partir en vacances : des loisirs trop rares pour les personnes handicapées

TITELUF par Zep © 2005

Handicap International encourage la pratique d'activités sportives et culturelles pour les personnes handicapées, vecteur d'intégration sociale. Elle soutient notamment l'organisation de rencontres sportives et la formation d'animateurs.



FRANCE - Europe

Les activités sportives et culturelles devraient être accessibles à tous. Depuis 1997, Handicap International organise une manifestation sportive "Courir ensemble". Placée sous le signe de la rencontre, cette journée, ouverte aux personnes valides et handicapées, a pour objectif de proposer un regard différent sur le handicap et de promouvoir le sport comme facteur de solidarité et d'intégration.

Tous les Hommes ont droit aux loisirs

Article 24
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

© F. Gillet / Handicap International

500 millions
de personnes
handicapées
n'ont pas
les moyens
de se soigner

TITELUF par Zep © 2005

Handicap International forme des professionnels de santé, soutient la création d'ateliers d'appareillage et développe des services de soins de proximité. Elle mène également des programmes de prévention des maladies invalidantes et des accidents.



KOSOVO - Europe

© N. Martin / Handicap International

Flora a un retard psychomoteur. Pour améliorer son équilibre, elle est suivie gratuitement au Centre de rééducation de Glogocv, soutenu par Handicap International. Aujourd'hui, Flora va à l'école et participe à toutes les activités, comme les autres enfants.

Tous les Hommes
ont droit
à la santé

Article 25
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

Dans les pays en développement,
98 % des enfants handicapés
ne sont pas scolarisés

TITEUF par Zep © 2005

Handicap International
encourage l'accès
des enfants handicapés
à une éducation adaptée
à leurs besoins (spécialisée
ou en milieu ordinaire),
afin de leur offrir
des chances similaires
à celles des autres enfants.



BANGLADESH - Asie

© L. Duvillier pour Handicap International

Sharika est une enfant trisomique. Au Bangladesh, le handicap est mal connu et souvent ignoré par les pouvoirs publics. 72 % des enfants handicapés ne sont pas scolarisés. Avec le soutien de Handicap International, Sharika a pu être accueillie dans une classe ordinaire.

Tous les Hommes ont droit
à l'éducation

Article 26
Déclaration universelle
des droits de l'Homme

Changeons de regard pour un monde plus juste

"Ah ! Georges, quand il peint, il discute avec ses pinceaux et ses couleurs. Il avance dans la page, on se perd et tout à coup, on voit comment tout se construit et se structure. Comme en musique, Georges peint avec des notes. Jusqu'à la touche finale. C'est ainsi qu'il parle et qu'il écrit". Nadine Nacinovic est arthérapeute au foyer d'accueil médicalisé "Le Bastidou", géré par la **Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité**.

Une fondation au cœur des solidarités. Une fondation aux côtés de tous ceux qui, fragilisés par la vie, sont confrontés aux risques d'exclusion sociale ou de perte d'autonomie. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, développe ses actions au service d'une société plus attentive aux aspirations et aux attentes des personnes malades, handicapées, dépendantes ou en situation d'illettrisme.



La Fondation intervient de trois manières :

- Opérateur à but non lucratif, elle gère 62 établissements et services pour personnes âgées, malades ou handicapées qui accueillent 4 000 personnes, grâce à ses 2 000 salariés,
- Acteur direct dans la lutte contre l'illettrisme, elle propose un accompagnement aux jeunes en difficulté,
- Financeur de projets innovants qu'elle sélectionne et évalue.

En savoir plus sur la Fondation
www.groupe.caisse-epargne.com

Envoi de documentation
au 01 58 40 31 40

Extraits de la Déclaration universelle des droits de l'Homme - 1948

Article 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.